

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2013

L'an deux mil treize, Le dix neuf mars à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence
de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT, Christian, MERITET Jean-Paul, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald,
VINEL Hubert

Absents excusés : Monsieur MUGNIER Julien,

Secrétaire de séance : CADOZ Corinne

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 9

ARTICLE 1 : Compte administratif 2012

Monsieur Christian MARANT, premier adjoint, présente le compte administratif 2012 comme
suit :

- Dépenses de fonctionnement.....243338.80 €
- Recettes de fonctionnement466 929.13 €

- Dépenses d'investissement.....174 779.63 €
- Recettes d'investissement.....62 511.58 €

RESULTAT DE CLOTURE 2012.....111 327.28 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARANT, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2012 de la commune

ARTICLE 2 : Compte de gestion 2012

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

ARTICLE 3 : Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2011 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement, qui se monte à 223 595.53 € comme suit :

Compte 1068112 268.05 €

Compte 110.....111 327.28 €

ARTICLE 4 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2013

Les taux seront donc les suivants

- Taxe d'habitation : 9.71%
- Taxe foncière sur le bâti : 20.61%
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.29%

Le produit attendu est de :

- 192 887.00 € pour l'exercice 2013
-

ARTICLE 5 : Budget primitif 2013

a) Budget 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2013 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	415 165.00 €
Recettes.....	415 165.00 €

Section d'investissement

Dépenses.....	243 976.00 €
Recettes.....	243 976.00 €

b) Subventions 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer comme suit les crédits de subvention votés au budget primitif 2013

ASIV.....	300 €
Assoc. Des Habitants de FLAGÉY.....	450 €
Assoc. Au Fil de la Vouge.....	450 €
ASV Basket.....	250 €
Chasse St Hubert.....	250 €
Coop. Scolaire école rue Basse.....	170 €
Coop. scolaire école place de l'Eglise.....	170 €
Coop. scolaire de Vougeot.....	780 €
Foyer Socio-éducatif de NUITS	100 €
TOTAL	2 920 €

Sachant qu'un crédit de 3 000.00 € a été voté sur le compte 65748 au budget primitif 2013,

- **DECIDE** d'étudier ultérieurement les demandes qui lui seront transmises après le vote du budget primitif et attribuera des aides en fonction des crédits disponibles

c) Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants
- **Vu** les arrêtés municipaux du 17 mars 2008 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la Loi, les indemnités de fonctions versées aux Maires et aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

- **Considérant** que l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe d'indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités allouées.
- **Considérant** le dernier recensement de la population qui a eu lieu cette année et qui fait apparaître que la commune compte maintenant moins de 500 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de fixer, à partir du 1^{er} avril 2013, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes titulaires d'une délégation aux taux suivants ;
Maire ; 17% de l'indice 1015
1^{er} Adjoint : 6.6% de l'indice 1015
2^{ème} Adjoint : 6.6% de l'indice 1015
3^{ème} Adjoint : 6.6% de l'indice 1015

ARTICLE 6 : Travaux 2013

Monsieur le Maire liste les travaux prévus sur le budget 2013

- Travaux de voirie : installation de ralentisseurs, point à temps sur les impasses, tampons sur le réseau eaux pluviales route de Gilly et route de Boncourt
- Installation d'un grillage autour du local du cantonnier
- Installation de grillages de sécurité sur le toit de l'église
- Réfection d'une salle de bains dans un logement communal
- Réfection de volets sur un logement communal

ARTICLE 7 : Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vouge

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de SAGE du bassin de la Vouge transmis par Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur le projet de SAGE de la Vouge

ARTICLE 8 : Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPCAC) de l'autoroute A31

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A31 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire,

- **INFORME** que la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône a chargé le cabinet de Géomètres-Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A31 qui traverse le territoire de la commune de Flagey-Echezeaux

-

- **PRESENTE**, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de SAPRR.

Suite à l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- **REND** un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A31, telle qu'elle figure aux plans projets.
- **NOTE** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
- **AUTORISE** le Maire ou tout autre membre du Conseil Municipal à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune

ARTICLE 9 : Questions diverses

a) Contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entretenir les bouches et poteaux incendie de la commune.

La convention passée avec la Lyonnaise des Eaux pour cet entretien étant arrivée à expiration il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DONNE** un avis favorable pour le renouvellement du contrat avec la société Lyonnaise des Eaux pour l'entretien des bouches et poteaux incendie de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la mise en œuvre de cette prestation

b) PLU

Le PLU devrait être arrêté début avril

c) Pôle scolaire

Les travaux du pôle scolaire débuteront le 15 avril prochain, une réunion de pré-démarrage avec les entreprises est prévue pour le 04 avril

d) Noël 2013

Cette année la commune de Vougeot s'associera à la commune de Flagey pour la fête de Noël des enfants afin de partager le coût du spectacle et d'offrir ainsi une prestation de meilleure qualité

e) Stèle commémorative

A l'occasion de la commémoration du 08 mai 1945 une stèle sera inaugurée sur la place des pompiers en l'honneur des pompiers de Flagey-Echezeaux

f) Réunion cantonale

²

Le député Alain SUGUENOT tiendra une réunion cantonale à la salle des fêtes de Flagey-Echezeaux le 08 avril 2013 à 20 heures.